

Compte rendu de la séance du 29 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance: Yvette DAL-PRA

Ordre du jour:

- Budget de la commune
- Budget Eau et Assainissement
- Vote des taxes
- Station météo
- Déneigement
- Questions diverses

Présents

ALLIX Dominique, DAL-PRA Yvette, LEVEQUE Martine, SCHOCKMEL Romain, VIAL Elise

Délibérations du conseil:

Compte de gestion - Commune (2022 DE 05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique ALLIX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Compte de gestion - Eau et assainissement (2022 DE 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique ALLIX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Contributions directes - Taux d'imposition (2022 DE 07)

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les bases d'impositions 2021 et les bases prévisionnelles 2022.

Aussi il propose de fixer les taux d'impôts locaux selon le tableau suivant :

Libellés	Bases notifiées 2021	Variation des bases	Bases prévis. 2022	Taux 2021	Variation des taux	Taux 2022	Produit
Taxe foncière bâties	68 719	2.984 %	70 800	30.35	2.00 %	30.957	21 918
Taxe foncière non bâties	18 128	0.076 %	19 500	53.27	2.00 %	54.335	10 595
TOTAL							32 513

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte les taux 2022 et les produits attendus :

Libellés	Bases notifiées 2021	Variation des bases	Bases prévis. 2022	Taux 2021	Variation des taux	Taux 2022	Produit
Taxe foncière bâties	68 719	2.984 %	70 800	30.35	2.00 %	30.957	21 918

Taxe foncière non bâties	18 128	0.076 %	19 500	53.27	2.00 %	54.335	10 595
TOTAL							32 513

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Budget Primitif - Commune (2022 DE 08)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022

Dépenses et recettes de fonctionnement : 177 481.97 €

Dépenses et recettes d'investissement : 173 931.12 €

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	66 174.80 €	Résultat de fonctionnement	10 094.97 €
Charges de personnel	45 300.00 €	Atténuation de charges	14 508.00 €
Atténuation de produits	9 335.77 €	Ventes	3 900.00 €
Autres charges de gestion courante	16 600.00 €	Impôts et taxes	51 471.00 €
Charges Financières	1 940.28 €	Dotations et participations	84 808.00 €
Dotations provisions	3 131.12 €	Autres produits de gestion courante	12 700.00 €
Virement section investissement	35 000.00 €	Produits exceptionnels	
Dépenses de fonctionnement	177 481.97 €	Recettes de fonctionnement	177 481.97 €
Financières	30 517.16 €	Recettes d'Équipement	95 000.00 €
Immobilisations corporelles	113 927.17 €	Recettes Financières	40 800.00 €
Immobilisations incorporelles		Virement de la section fonctionnement	35 000.00 €
Dépenses imprévues		Opérations patrimoniales	3 131.12 €
Déficit reporté	29 486.79 €	Excédent Reporté	
Section d'investissement	173 931.12 €		173 931.12 €
TOTAL	351 413.09 €	TOTAL	351 413.09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 481.97 €	177 481.97 €
Section d'investissement	173 931.12 €	173 931.12 €
TOTAL	351 413.09 €	351 413.09 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Budget Primitif - Eau et Assainissement (2022 DE 09)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022

Dépenses et recettes de fonctionnement : 25 799.62 €

Dépenses et recettes d'investissement : 58 868.68 €

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement	2 611.92 €	
Charges à caractère général	3978.78 €	
Opération d'ordre	19 208.92 €	
Opération d'ordre		14 309.62 €
Ventes		11 490.00 €
Section de fonctionnement	25 799.62 €	25 799.62 €
Non individualisées	44 559.06 €	
Opé d'ordre sect° à sect°	14 309.62 €	
Solde d'exécution		39 659.76 €
Opé d'ordre sect° à sect°		19 208.92 €
Section d'investissement	58 868.68 €	58 868.68 €
TOTAL	84 668.30 €	84 668.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	25 799.62 €	25 799.62 €
Section d'investissement	58 868.68 €	58 868.68 €
TOTAL	84 668.30 €	84 668.30 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Demande de subvention déneigement (2022 DE 10)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les mesures mises en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche concernant l'aide départementale pour le déneigement. Celle-ci représente 50 % des frais de déneigement avec un maximum de 1500 euros par km de voirie communale (en cas d'hiver très difficile, une aide complémentaire pouvant être accordée). Le Maire informe le Conseil Municipal que le déneigement pour l'hiver 2021-2022 représente un montant de 17 441.60 euros.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ardèche selon le règlement initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide aux communes en matière de déneigement en application du règlement mis en place à l'automne 201
- Décide de demander la procédure exceptionnelle du conseil départemental de l'Ardèche.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Station météorologique (2022 DE 11)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande faite par M. Ballié, membre de l'association Infoclimat pour installer une station météorologique autonome à Lachamp-Raphaël. Suite à une visite sur le terrain, l'emplacement de la station pourrait être derrière l'Espace Raphaël. La station en elle-même ne génère pas de dépenses mais nécessite toutefois un raccordement à internet qui pourrait également profiter au gîte.

Les données collectées pourront être reprises sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte l'installation de la station météorologique à l'endroit le plus adapté,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

